

États financiers de

EFFECTIF DE LA SANTÉ CANADA

et rapport des auditeurs indépendants qui s'y rapporte

Exercice clos le 31 mars 2026



KPMG s.r.l./s.E.N.C.R.L.
1800-150, rue Elgin
Ottawa (ON) K2P 2P8
Canada
Téléphone 613 212 5764
Télécopieur 613 212 2896

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'Effectif de la santé Canada

Opinion

Nous avons audité les états financiers d'Effectif de la santé Canada (l'entité), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2026;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit.

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.



Page 2

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous évaluons le caractère approprié des conventions comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des communications connexes faites par la direction;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant



Page 3

à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les communications, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière permettant de donner un portrait fidèle;
- nous communiquons avec les responsables de la gouvernance en ce qui concerne, entre autres, l'étendue et le calendrier prévus de l'audit et les constatations importantes qui en découlent, y compris les lacunes importantes en matière de contrôle interne que nous relevons dans le cadre de notre audit.

KPMG A.N.L. / S.R.L. C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada

Le 18 juin 2026

EFFECTIF DE LA SANTÉ CANADA

État de la situation financière

Au 31 mars 2026, avec informations comparatives de 2025

	2026	2025
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	91 175 \$	416 071 \$
Placements à court terme (note 3)	380 000	330 000
Comptes débiteurs	149 145	1 129
Charges payées d'avance	17 947	29 963
	638 267	777 163
Actifs incorporels (note 4)	21 907	32 861
	660 174 \$	810 024 \$

Passif et actif net

Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	402 358 \$	491 929 \$
Cartes de crédit d'entreprise	11 241	9 500
Remises gouvernementales (note 5)	—	6 822
Apports reportés (note 6)	224 668	268 912
	638 267	777 163
Apports de capital reportés (note 6)	21 907	32 861
Actif net		
Investi dans des immobilisations corporelles	—	—
Non affecté	—	—
	660 174 \$	810 024 \$

Se reporter aux notes et annexes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil d'administration :

Glenda Yeates Signed by:

D2AC1B1C85B04DD... administrateur

Norman Rees DocuSigned by:

4C25FCD8E3244E9... administrateur

EFFECTIF DE LA SANTÉ CANADA

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2026, avec informations comparatives de 2025

	2026	2025
Produits :		
Produits des apports (note 6)	5 544 244 \$	4 852 353 \$
Ristourne de la TPS/TVH	204 700	–
Revenus du congrès	178 857	119 817
Revenu d'intérêts	17 890	29 857
Amortissement des apports en capital reportés	10 954	–
	5 956 645	5 002 027
Charges :		
Salaires et charges sociales	2 660 509	692 950
Personnel contractuel	1 674 436	2 612 394
Services externes et professionnels	655 433	1 008 520
Déplacements et hébergement	300 357	160 650
Matériel et fournitures	147 284	72 393
Équipement	24 832	29 146
Loyer et services publics	2 596	1 917
Amortissement des immobilisations incorporelles	10 954	–
Conférences / Ateliers / Formation	158 512	85 851
Autres charges	321 732	338 206
	5 956 645	5 002 027
Excédent des produits sur les charges	– \$	– \$

Se reporter aux notes et annexes afférentes aux états financiers.

EFFECTIF DE LA SANTÉ CANADA

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2026, avec informations comparatives de 2025

	Investi en immobilisations	Non affecté	2026 Total	2025 Total
Solde au début de l'exercice	– \$	– \$	– \$	– \$
Excédent des produits sur les charges	–	–	–	–
Acquisition d'immobilisations	–	–	–	32 861
Apports en capital reportés reçus	–	–	–	(32 861)
	– \$	– \$	– \$	– \$

Se reporter aux notes et annexes afférentes aux états financiers.

EFFECTIF DE LA SANTÉ CANADA

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2026, avec informations comparatives de 2025

	2026	2025
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	– \$	– \$
Éléments hors trésorerie :		
Amortissement des immobilisations incorporelles		
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	10 954	–
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement opérationnel	(10 954)	–
Débiteurs	(148 016)	(1 129)
Charges payées d'avance	12 016	(29 963)
Créditeurs et charges à payer	(89 571)	491 929
Cartes de crédit d'entreprise	1 741	9 500
Remises gouvernementales	(6 822)	6 822
Produits reportés	(44 244)	268 912
	(274 896)	746 071
Investissement		
Acquisition d'immobilisations	–	(32 861)
Augmentation nette des placements	(50 000)	(330 000)
Apports en capital reportés reçus	–	32 861
	(50 000)	(330 000)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(324 896)	416 071
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	416 071	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	91 175 \$	416 071 \$

Se reporter aux notes et annexes afférentes aux états financiers.

EFFECTIF DE LA SANTÉ CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2026

1. Description de l'organisation

Effectif de la santé Canada (« ESC ») est un organisme national sans but lucratif constitué en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* le 12 octobre 2023.

ESC a comme mandat de formuler des approches visant à trouver des solutions aux défis actuels et futurs des travailleurs de la santé en réunissant des partenaires du secteur de la santé et en collaborant avec eux en vue :

- a. d'identifier les besoins prioritaires du secteur dans le but de soutenir des perspectives et des solutions pour faciliter l'accès aux données et aux renseignements, tout en respectant la souveraineté des Autochtones en matière de données;
- b. de fournir des idées et des conseils pour éclairer une politique efficace sur l'offre et la répartition de l'effectif, la planification fondée sur l'équité en santé, la santé et la santé mentale de l'effectif ainsi que les innovations en matière de recrutement et de maintien en poste;
- c. de recueillir et d'échanger de l'information sur des solutions et des pratiques novatrices pour combler les principales lacunes et s'attaquer aux défis liés à la mise en œuvre.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, qui sont énoncées dans la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*.

Les conventions comptables les plus importantes sont présentées ci-après :

(a) Constatation des produits

Organisme sans but lucratif, ESC comptabilise les apports selon la méthode du report.

Les apports de financement sont constatés à titre de produits au cours de la même période où les charges connexes sont engagées. Les montants approuvés, mais non reçus à la fin de l'exercice, sont comptabilisés en tant que débiteurs. Les apports excédentaires qui nécessitent un remboursement conformément à l'entente sont comptabilisés comme des charges à payer.

Les apports fournis à une fin particulière et ceux faisant l'objet d'une affectation selon les dispositions d'une entente contractuelle sont comptabilisés comme des apports reportés et ensuite comme des produits au cours du même exercice où les charges connexes sont engagées.

Les apports prévus pour l'achat d'immobilisations sont comptabilisés à titre d'apports reportés — immobilisations, puis comptabilisés à titre de produits selon les mêmes modalités et sur la même base que l'amortissement des immobilisations connexes.

EFFECTIF DE LA SANTÉ CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2026

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(a) Constatation des produits (suite)

Les apports de financement reçus dans le cadre d'une entente de financement conclue avec un autre organisme sont imputés en diminution des charges connexes.

Les produits tirés des conférences sont constatés à titre de produits au cours de l'exercice au cours duquel la conférence a lieu.

Les produits tirés des commandites sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés comme produits de la période selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

(b) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode linéaire en fonction de leur vie utile estimative de la manière suivante :

Actif	Durée de vie utile
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	3 ans

(c) Charges

Les charges sont constatées dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles sont imputées au compte auquel elles se rapportent directement.

(d) Instruments financiers

Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière. Après leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont évalués au coût amorti, à l'exception des placements qui sont gérés et évalués à la juste valeur. ESC a choisi de comptabiliser ses placements à la juste valeur. Ceux-ci comprennent les instruments de capitaux propres négociés sur un marché actif ainsi que tout dérivé autonome coté sur un marché actif.

Les variations non réalisées de la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Lorsqu'ils sont réalisés, ces gains ou pertes sont transférés à l'état des résultats.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction associés aux instruments financiers évalués au coût amorti sont ajoutés à la valeur comptable et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

EFFECTIF DE LA SANTÉ CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2026

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(d) Instruments financiers (suite)

Les actifs financiers font l'objet d'un examen annuel afin de détecter tout indicateur de dépréciation. Lorsqu'il est déterminé qu'une baisse de la juste valeur n'est pas temporaire, le montant de la perte est retiré du cumul des gains et pertes de réévaluation et comptabilisé dans l'état des résultats.

Au moment de la cession, tout gain ou perte de réévaluation cumulé associé à l'instrument financier est retranché du cumul des gains et pertes de réévaluation et constaté dans l'état des résultats.

Les évaluations de la juste valeur sont classées selon une hiérarchie à trois niveaux fondée sur la nature des intrants utilisés dans les techniques d'évaluation :

- Niveau 1 : Évaluations à la juste valeur fondées sur les cours non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
- Niveau 2 : Évaluations à la juste valeur fondées sur des intrants autres que les cours visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, que ce soit directement ou indirectement.
- Niveau 3 : Évaluations à la juste valeur fondées sur des intrants relatifs à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondés sur des données de marché observables.

(e) Utilisation d'instruments

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et établisse des hypothèses qui ont des répercussions sur les montants des éléments d'actif et de passif présentés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations de la direction. Ces estimations font l'objet d'une révision annuelle et si des rajustements sont nécessaires, ceux-ci sont inscrits aux états financiers dans la période au cours de laquelle ils deviennent connus.

3. Placements à court terme

Au cours de l'exercice, ESC a acquis deux certificats de placement garanti arrivant à échéance les 17 mai 2026 et le 10 juillet 2026, portant intérêt à des taux respectifs de 2,85 % et 2,95 % (2025 – 5,20 % et 4,95 %).

EFFECTIF DE LA SANTÉ CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2026

4. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2026 Valeur comptable nette	2025 Valeur comptable nette
Logiciels	32 861 \$	10 954 \$	21 907 \$	32 861 \$

Le coût et l'amortissement cumulé des immobilisations au 31 mars 2025 se chiffraient respectivement à 32 861 \$ et néant \$.

Les immobilisations acquises au cours de l'exercice précédent ont été amorties selon la méthode linéaire sur une période de trois ans, à compter d'avril 2025.

5. Remises gouvernementales

Le montant à verser au gouvernement à la fin de l'exercice s'élève à néant \$ (6 822 \$ en 2025).

6. Apports reportés

Depuis 2024, Santé Canada finance ESC pour l'aider à s'acquitter de son mandat, qui consiste à faire progresser les approches face aux enjeux actuels et futurs liés aux effectifs du secteur de la santé, en rassemblant et en collaborant avec les partenaires du secteur. La contribution financière de Santé Canada est reçue annuellement en fonction de l'entente de financement et des besoins en ressources.

Les apports reportés représentent la portion non utilisée des contributions de Santé Canada. Les variations des apports reportés au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2026	2025
Solde, au début de l'exercice	268 912 \$	– \$
Contribution reçue de Santé Canada	5 500 000	5 330 000
Montant comptabilisé à titre de produits de financement	(5 544 244)	(4 852 353)
Contribution remboursable à Santé Canada	–	(175 874)
Montant transféré aux apports reportés	–	(32 861)
Solde, à la fin de l'exercice	224 668 \$	268 912 \$

EFFECTIF DE LA SANTÉ CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2026

7. Risques financiers et concentration du risque de crédit

ESC s'expose aux risques financiers suivants du fait de ses instruments financiers :

(a) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque qu'ESC ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations en temps voulu ou à un coût raisonnable. ESC gère ce risque en exerçant un contrôle de ses besoins opérationnels. Il prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour s'acquitter de ses obligations.

(b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles, entraînant une perte financière. ESC s'expose à un risque de crédit relativement à ses débiteurs. Il évalue continuellement ces derniers et tient compte des montants irrécouvrables dans la provision pour créances douteuses. À la fin de l'exercice, les débiteurs ne comportaient aucune provision pour créances douteuses.

(c) Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Il se compose de trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix.

(i) Risque de change

Le risque de change désigne la mesure dans laquelle les instruments libellés dans une monnaie non canadienne seront affectés par les variations de la valeur du dollar canadien par rapport aux autres monnaies. ESC ne détient aucune encaisse libellée en dollars américains et n'est pas exposé au risque de change.

EFFECTIF DE LA SANTÉ CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2026

8. Risques financiers et concentration du risque de crédit (suite)

(c) Risque de marché (suite)

(ii) Risque de taux d'intérêt

Il s'agit du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. ESC est exposé à un risque accru de taux d'intérêt en raison des fluctuations des taux observées au cours de l'exercice 2026 relativement à ses placements, tel qu'il est présenté à la note 3.

(iii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en raison de changements dans les marchés (autres que les changements rattachés aux taux de change ou aux taux d'intérêt), que ceux-ci soient causés par des facteurs spécifiques à l'instrument, son émetteur ou d'autres facteurs affectant les instruments similaires sur le marché.

Au cours de l'exercice, ces risques se sont accrus en raison de la baisse des taux d'intérêt, de l'inflation, des fluctuations des marchés, de la volatilité des chaînes d'approvisionnement mondiales et de l'évolution des politiques commerciales (y compris les coûts liés aux droits de douane). La direction estime que ces risques financiers sont adéquatement atténués et ne représentent pas un risque important pour les activités d'ESC. Aucun changement important n'a été apporté aux politiques, aux procédures et aux méthodes utilisées pour gérer ces risques au cours de l'exercice.

8. Événements postérieurs

Après la fin de l'exercice, à compter du 1^{er} avril 2026, l'Organisation a inscrit ses employés au Healthcare of Ontario Pension Plan (HOOPP), un régime de retraite à prestations déterminées à employeurs multiples. Les incidences financières de ce changement seront constatées dans les exercices futurs.

9. Informations comparatives

Certaines informations comparatives ont été reclassées pour être conformes au mode de présentation des états financiers adopté pour l'exercice considéré.